



Communiqué de presse 7/98

Nouvelle réduction des taxes à l'Office européen des brevets

Munich, le 11 décembre 1998 -- Sur proposition du Président de l'Office européen des brevets (OEB), M. Ingo Kober, le Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets a décidé de réduire une nouvelle fois les taxes de l'Office européen des brevets. Cette réduction, qui représentera environ 85 millions de DEM par an, prendra effet le 1^{er} juillet 1999 et, conjuguée à la réforme des taxes de 1997, allégera de quelque 250 millions de DEM le coût total annuel à supporter par les demandeurs de brevet européen.

Par cette mesure, l'Organisation européenne des brevets entend donner une suite logique à la politique de réduction des coûts engagée en 1996, et apporter une nouvelle contribution à la promotion de l'innovation et du développement économique en Europe. Cette importante baisse des taxes à l'OEB, la deuxième en trois ans à l'initiative du Président Ingo Kober, doit rendre le brevet européen plus attrayant, notamment pour les inventeurs, les établissements de recherche ainsi que les petites et moyennes entreprises, pour qui la protection brevet dans toute l'Europe prend de plus en plus d'importance.

Cette réduction va entraîner cette fois encore une diminution sensible des taxes à acquitter lors du dépôt d'une demande de brevet européen. Au lieu de déboursier 1 950 DEM comme précédemment, les demandeurs ne devront plus verser que 1 600 DEM à compter de juillet 1999, ce qui correspond à un

Europäisches Patentamt (EPA)
European Patent Office (EPO)
Office européen des brevets
(OEB)
Erhardtstr. 27
D-80331 München
☒ EPA/EPO/OEB
D-80298 München
☎ +49-89/2399-5012
Fax +49-89/2399-2850
Tx 523656 epmu d

Zweigstelle Den Haag
Branch at The Hague
Département de La Haye
Patentlaan 2
Postbus 5818
NL-2280 HV Rijswijk
☎ +31-70/340-2040
Fax +31-70/340-3016
Tx 31651 epo nl

Dienststelle Berlin
Berlin sub-office
Agence de Berlin
Gitschiner Str. 103
D-10969 Berlin
☒ EPA/EPO/OEB
D-10958 Berlin
☎ +49-30/25901-0
Fax +49-30/25901-840

Dienststelle Wien
Vienna sub-office
Agence de Vienne
Schottenfeldgasse 29
Postfach 82
A-1072 Wien
☎ +43-1/52126-0
Fax +43-1/52126-5491
Tx 136337 inpa a

.../...

allégement des coûts d'environ 18 %. L'effet de cet allégement se fera encore davantage sentir grâce à l'introduction d'une taxe forfaitaire pour la désignation des différents Etats parties à la CBE. S'il fallait jusqu'à présent acquitter 2 700 DEM pour obtenir une protection dans les 19 Etats contractants, cette somme ne s'élèvera plus désormais qu'à 1 050 DEM, soit une baisse de plus de 60 %. Il s'agit là d'un pas décisif vers une extension de la protection brevet dans toute l'Europe.

Dans la ligne de cette politique européenne, l'OEB adaptera en outre ses modalités de paiement à l'euro à compter du 2.3.1999, puisque cette monnaie pourra être utilisée au même titre que les autres monnaies nationales.